

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 15 décembre 2014, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2014-12-281**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Résolution 2014-12-282**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** le budget pour l'exercice financier 2015 de la municipalité de Saint-Malo, prévoyant des dépenses au montant de 1 670 299 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

**ATTENDU QUE** le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

**Résolution 2014-12-283**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 20 h 09.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière